

57° Congrès International des Americanistes
CONCOURS ICA CULTUREL DE PHOTOGRAPHIE
ICA 2021

I - Présentation et objectif

Le concours **ICA CULTUREL DE PHOTOGRAPHIE** est promu par le *57ème Congrès International des Américanistes* et vise à encourager et récompenser les œuvres photographiques inédites couvrant le thème de l'événement - **L'Amérique et ses frontières: des voix multiples, des rencontres multiples.**

II - Des catégories

Les soumissions au concours peuvent être faites en cinq catégories:

- Architecture et/ou paysage rural
- Architecture urbaine
- Quotidien
- Etnie
- Gastronomie

III - Exigences

1. Avoir plus de 18 ans.
2. Chaque candidat pourra participer avec une seule photo dans une seule des catégories selon les étapes d'éligibilité présentés dans cet appel.
3. L'œuvre soumise doit être non publiée et réalisée par l'auteur lui même.
4. Autorisation d'utilisation des images de l'œuvre soumise pour exposition à ou en dehors de l'événement avec des expositions possibles dans des espaces publics et privés et des publications imprimées.
5. Déclaration d'originalité de l'oeuvre.
6. L'œuvre doit être envoyée exclusivement lors du processus d'inscription effectué par le

site Internet <https://ica2021.unicentro.br/concursos-culturais/>

7. Seules les photographies au format numérique seront acceptées, obligatoirement avec l'extension JPEG ou PNG et une résolution minimale de 300 DPI au format 4608 x 3456 pixels.
8. L'image doit être identifiée avec un titre établi avec un maximum de 35 caractères avec des espaces suivis du nom de l'auteur de l'image et de l'extension du fichier numérique (JPEG ou PNG). Exemple: CasadeCampo_Jose da Silva.png.
9. Attaché à l'image, une description de l'œuvre doit être soumise dans un document WORD avec un maximum de 450 caractères avec espaces.
10. En cas d'implication de personnes dans l'image, l'utilisation signée de l'image et le formulaire d'autorisation doivent également être soumis (pièces jointes au présent appel).
11. Les participants pourront utiliser les ressources des logiciels de traitement d'image pour l'édition, mais les illustrations numériques ne seront pas acceptées.
12. La photographie peut être prise horizontalement ou verticalement, en noir et blanc ou en couleur, avec une technique gratuite et l'utilisation gratuite d'objectifs complémentaires et de filtres spéciaux.
13. Toute gravure ou filigrane sont strictement interdites, ainsi que l'effacement d'éléments, modification de la composition originale, insertion d'éléments, modification de l'arrière-plan, fusion d'images et d'autres touches qui modifient la réalité de ce qui a été représenté.
14. Les photographies avec interférence électronique, montages, collages ou toute autre manipulation ne seront pas acceptées.
15. Un travail en désaccord avec n'importe quel élément de cet appel ou dont l'image présente l'un des changements susmentionnés, un contenu de nature violente, discriminatoire, obscène, raciste ou qui présente tout type d'infraction morale et / ou éthique sera automatiquement disqualifié..
16. Il est obligatoire de laisser intactes les données EXIF (métadonnées) des fichiers

envoyés afin de faciliter d'éventuelles investigations.

IV - Programme:

- Divulgence du concours: 18 Juillet 2020
- Inscriptions: du 18 Juillet 2020 au 14 Mars 2021
- Analyse et Sélection: du 15 Mars au 16 Mai 2021
- Divulgence des classifiés: 17 Mai 2021
- Cérémonie des Remise des Prix: 22 Juillet 2021

V - Critères d'Évaluation

1. Les œuvres seront analysés par un jury spécifique défini par l'organisation de l'événement.
2. Les critères d'analyse et de sélection des œuvres primées seront guidés par:
 - a. Critères esthétiques de l'image;
 - b. Qualité technique;
 - c. Cohérence de l'argument par rapport au thème et au but du concours;
 - d. Originalité;
 - e. Créativité et langage photographique.
3. Les décisions du jury seront souveraines, sans possibilité d'aucun appel.

VI - Résultat et Prix

1. Les trois premiers classifiés selon les critères mentionnés dans chacune des cinq catégories recevront leurs prix et les mentions d'honneur seront faites par l'organisation du concours.
2. Le résultat du classement général sera publié par catégorie et par ordre alphabétique sur le site du 57ème ICA 2021.
3. En plus de la publication, les trois premiers classifiés de chaque catégorie, ainsi que les mentions d'honneur, seront contactés par email après la publication des résultats

afin de s'organiser pour participer à la remise des prix.

4. La Cérémonie des Remise des Prix sera réalisée pendant le 57ème ICA 2021.
5. Le lieu et l'heure de la Cérémonie des Remise des Prix seront communiqués à tous les participants jusqu'à la fin de la période d'inscription au concours.
6. Le gagnant de chaque catégorie du concours recevra deux invitations à la Cérémonie de Remise des Prix, sans autres frais encourus par l'organisation de l'événement pour sa participation.
7. Un certificat sera remis à tous les participants à ce concours.

VII - De la diffusion des œuvres

1. L'inscription à ce concours implique automatiquement l'accord de la part des participants de la cession du droit d'auteur des productions et des oeuvres soumises pour utilisation sur Internet, intranet, vidéos, dépliants, photos, présentations, livres, expositions, affiches, journaux, entre autres moyens de communication et de divulgation, sans aucune charge pour la 57ème ICA 2021.
2. Une large diffusion des œuvres primées est prévue, proprement créditées, par différents moyens de diffusion électronique ou physique de la 57ème ICA 2021.
3. Les œuvres primées et les mentions d'honneur seront publiées sous forme de livre.
4. Toutes les images soumises au concours peuvent être montrées sur n'importe quel média, exposition et/ou exhibition publique à tout moment à la décision de l'ICA.

VIII - Dispositions finales

1. L'inscription à ce concours est volontaire et gratuite.
2. Les mineurs de moins de 18 ans sont interdits de participer.
3. La réalisation des inscriptions implique l'accord et l'acceptation de toutes les conditions générales du présent appel public.
4. Le participant autorise, lors de son inscription, l'utilisation de son nom et de son image,

- ainsi que de son oeuvre sur tous moyens et à tout moment à la discrétion de l'ICA.
5. Chaque participant est responsable par l'originalité de l'œuvre.
 6. Les œuvres co-crées ne seront pas acceptées.
 7. En soumettant son inscription, le participant accepte que tout le matériel envoyé soit utilisé dans tout matériel graphique lié à l'ICA à des fins de diffusion pour une durée indéterminée.
 8. La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement dans son intégralité.
 9. Les inscriptions se feront exclusivement via le site Web indiqué et les soumissions ne seront pas reçues après la date limite ou par d'autres moyens. Les fichiers envoyés lors de l'inscription ne peuvent pas être remplacés ou modifiés.
 10. L'inscription ne sera effective qu'après réception de tous les éléments décrits dans cet appel.
 11. Les cas omis seront définis par l'organisation et/ou le jury si nécessaire.
 12. Des questions ou des clarifications concernant cet appel peuvent être demandées par le mail icacultural@unicentro.br.